

**Les chemins de pèlerinage en Normandie  
Vers Saint Jacques de Compostelle  
GPS n° 2 – 352 km entre Caen – Le Mans et Tours**

**MODIFICATIONS DES FICHES**

**Tracé modifié en VERT**

Modification du trajet décrit dans le guide pour sécuriser le chemin évitant le plus possible les passages sur des routes départementales

Dans le sens de ce guide, le balisage correspond à un balisage en direction du Saint Jacques de Compostelle.

Pour les portions correspondant au tracé d'un GR® (balises rouge et blanc), le balisage effectué par l'association n'est en principe pas directionnel. La direction est donnée par le balisage GR®. Les balises directionnelles normées «Saint-Jacques-de-Compostelle» sont posées en cas de changement de direction du chemin par rapport au GR®. Vous trouverez de temps en temps la coquille stylisée à titre informatif.



NB – Il peut arriver que le chemin vers Saint Jacques de Compostelle soit balisé avec des flèches orientées dans le sens de la marche ou autres coquilles plus ou moins stylisées.

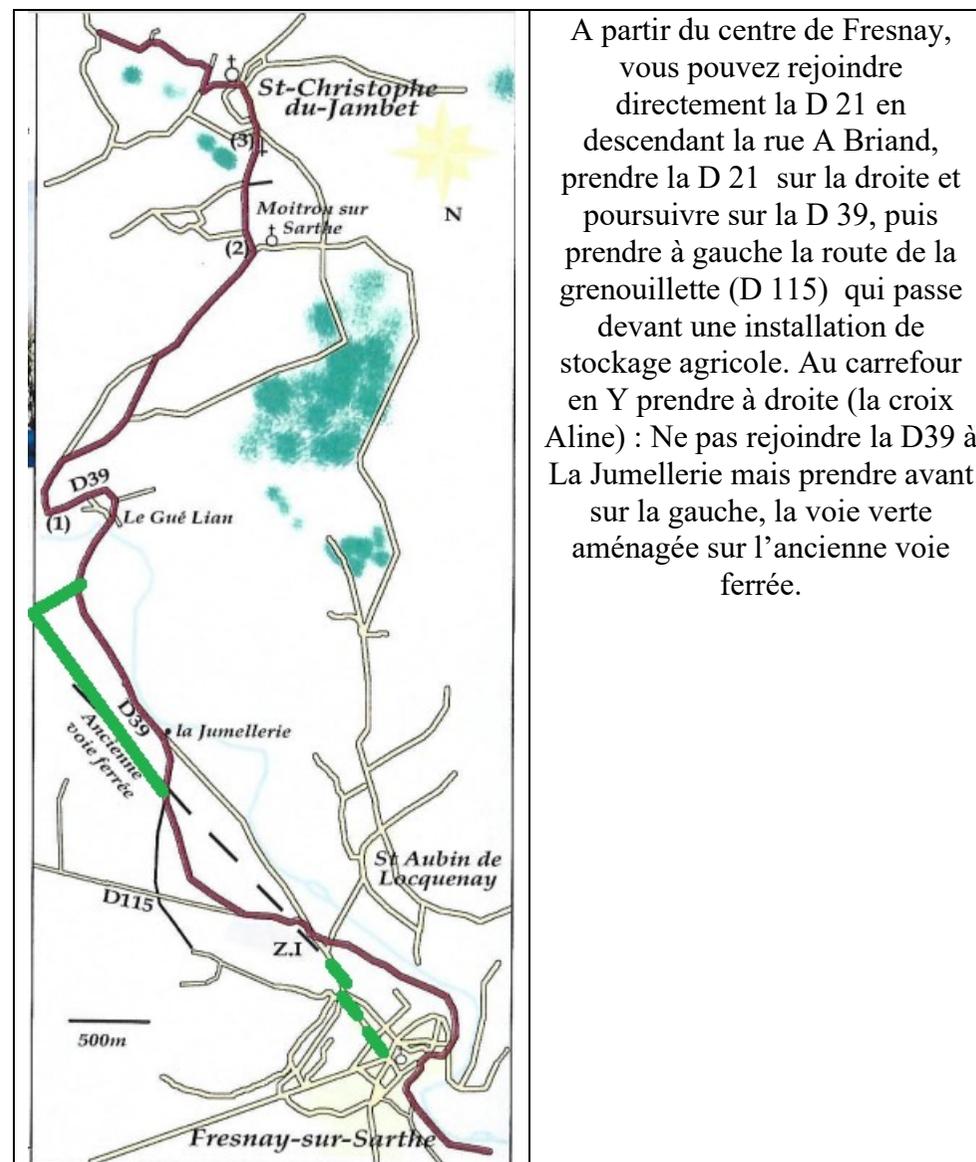
Pour les portions spécifiques du chemin, le balisage suit les mêmes principes que le balisage des GR avec les couleurs de Compostelle (bleu /jaune)

croix pour indiquer une mauvaise direction 

trait horizontal pour continuer 

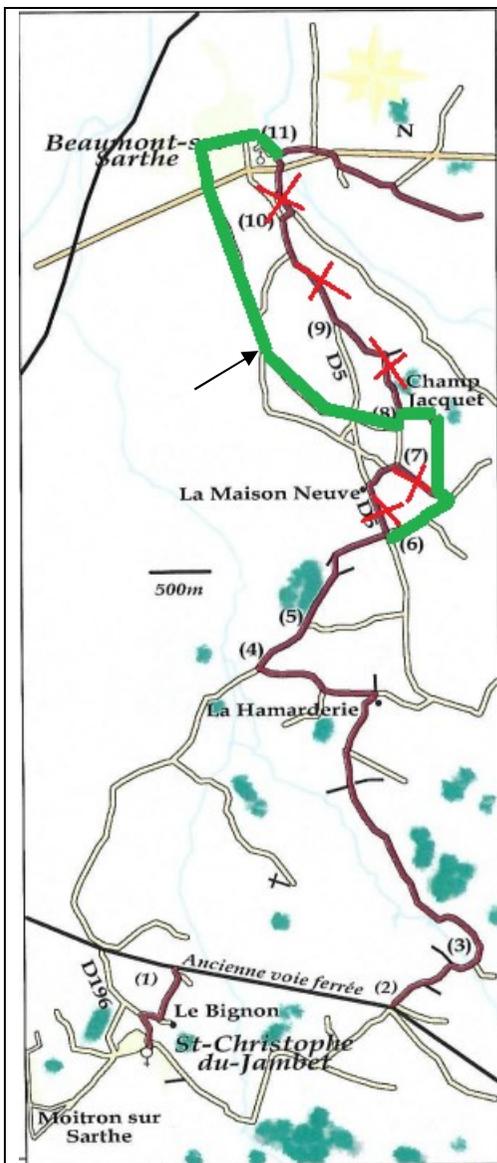
tourne à gauche  et tourne à droite 

**FICHE 15** Fresnay sur Sarthe – Saint Christophe du Jambet  
Limitation du passage sur la D 39 au niveau du Gué Lian



A partir du centre de Fresnay, vous pouvez rejoindre directement la D 21 en descendant la rue A Briand, prendre la D 21 sur la droite et poursuivre sur la D 39, puis prendre à gauche la route de la grenouillette (D 115) qui passe devant une installation de stockage agricole. Au carrefour en Y prendre à droite (la croix Aline) : Ne pas rejoindre la D39 à La Jumellerie mais prendre avant sur la gauche, la voie verte aménagée sur l'ancienne voie ferrée.

**FICHE 16** Saint Christophe du Jambet – Beaumont-sur-Sarthe  
Suppression du passage le long de la D5



Au point 6, arrivée sur la D5 : quitter le GR® : ne pas tourner à gauche mais traverser et prendre la route en face. Suivre le balisage St Jacques par le champ Jacquet. Traverser à nouveau la D5.

Arriver à Beaumont par la rue du Léard. Traverser la D338 (ex N138) et tourner à droite en direction de l'église (point 11).

**FICHE 17** Beaumont-sur-Sarthe – Saint-Jean d'Assé  
Modification du tracé dans le centre de Beaumont – Sécurisation de la traversée de la D338 (ex N138) avec suppression du passage sur la D 164



A partir de l'église, longer les halles et prendre à droite la petite rue Saint Jacques puis à gauche la rue Albert Maignan jusqu'à la Sarthe et rejoindre la D 338 (ex N138) à la Croix Verte.

La majorité de cette étape se déroule sur un GR®, sauf entre les points 3 et la D164.

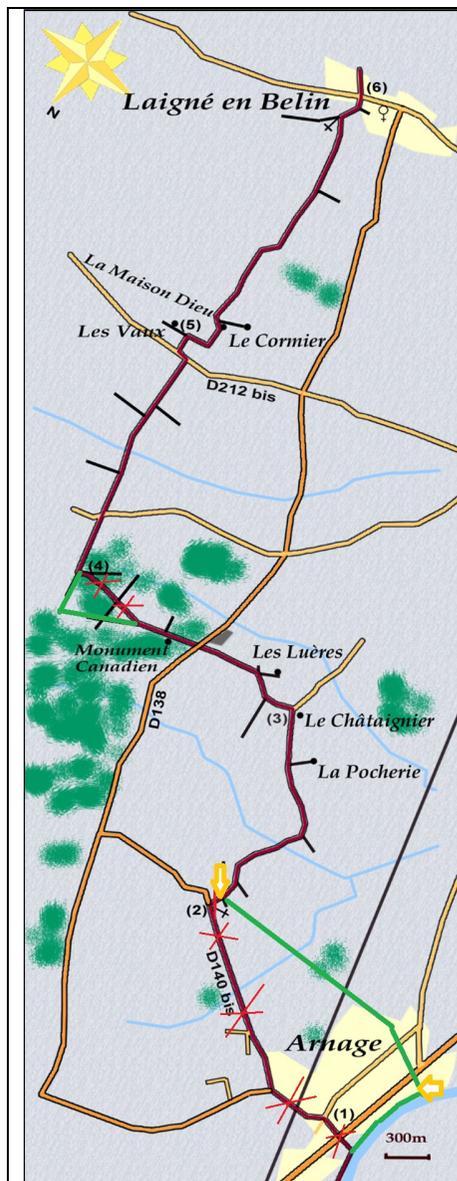
**ATTENTION** au point 3, on quitte le GR® : ne pas poursuivre sur la route mais prendre à droite un chemin.

NB – on retrouvera le GR® au prochain croisement avec la D134

Au point 8, ne pas prendre à droite la D 164 mais continuer tout droit, toujours sur le GR® . Au lieu-dit, Patte Noire, quitter le GR® et prendre à droite la route en direction de la RD 338.

## FICHE 21 Arnage à Laigné en Belin

2 modifications : suppression du tronçon sur la D 140 bis et au niveau du monument des Canadiens



Au point 1, sauf si vous voulez faire des courses, continuer tout droit sur le boulevard Nature, le suivre en tournant à gauche pour traverser 2 routes puis cheminer à travers un lotissement. Au niveau d'une série de jardins familiaux, suivre toujours le bd nature sur un chemin de terre ou de pierre. Ce chemin est sinueux : il s'agit sur le plan d'une représentation schématique. Arriver au bout du Bd Nature, tourner à droite puis à droite encore pour rejoindre la route des Loges, en direction de la Pocherie

Après le monument aux canadiens, ne pas prendre à droite le chemin sablonneux par toujours très bien dessiné mais poursuivre tout droit jusqu'à un pylone. Tourner à droite pour rejoindre le point 4. Fin de modification

NB – Le Boulevard Nature est une voie douce aménagée par la Métropole du Mans

## FICHE 22 de Laigné en Belin à Marigné Laillé

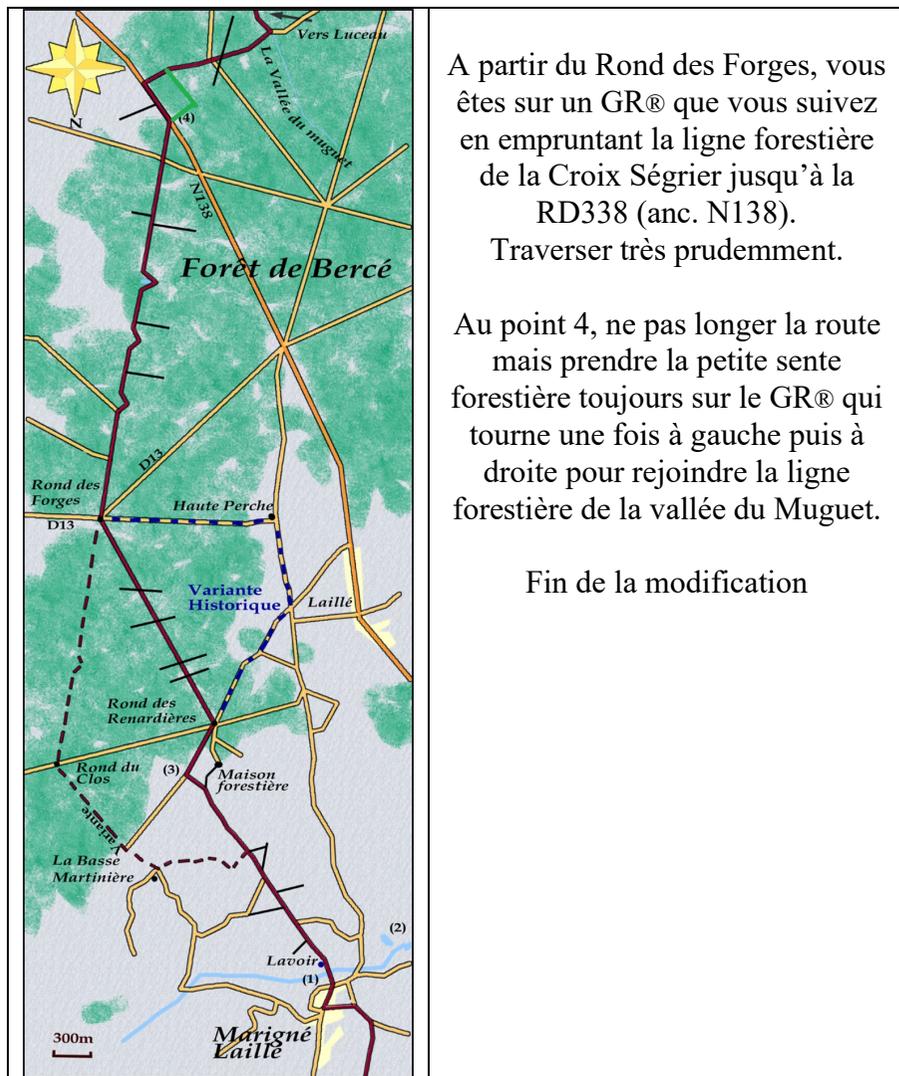
Suppression du tronçon sur la RD 32



**Début de la modification :** après le repère n°(3) à la Petite Savinais, passer la Savinais et continuer toujours tout droit sur la voie communale vers le sud et traverser prudemment la D32 pour s'engager en face sur le chemin du Pissot (panneau). Après 200 m, tourner à droite et traverser le hameau du Pissot. Poursuivre sur cette petite voie communale jusqu'au hameau du Taillis du Tertre et continuer sur un petit chemin qui monte en sous-bois, vire à gauche vers l'Est pour rejoindre une petite voie communale qu'on empruntera vers la droite. Après 150 mètres, au carrefour en T, prendre à gauche vers l'Est. Emprunter toujours tout droit cette petite route, franchir le pont sur l' A28 puis rejoindre le tracé de guide au repère n°5. Continuer sans changer de direction sur un chemin forestier orienté à l'Est. **Fin de la modification.**

NB - **Fiche 24** : le point 1 n'est plus sur la N 138 mais légèrement à l'ouest à l'intérieur de la forêt (d° modification de la fiche 23)

**FICHE 23** Marigné-Laillé au croisement avec le N 138  
Suppression tronçon le long de la RD338 (anc. N138)



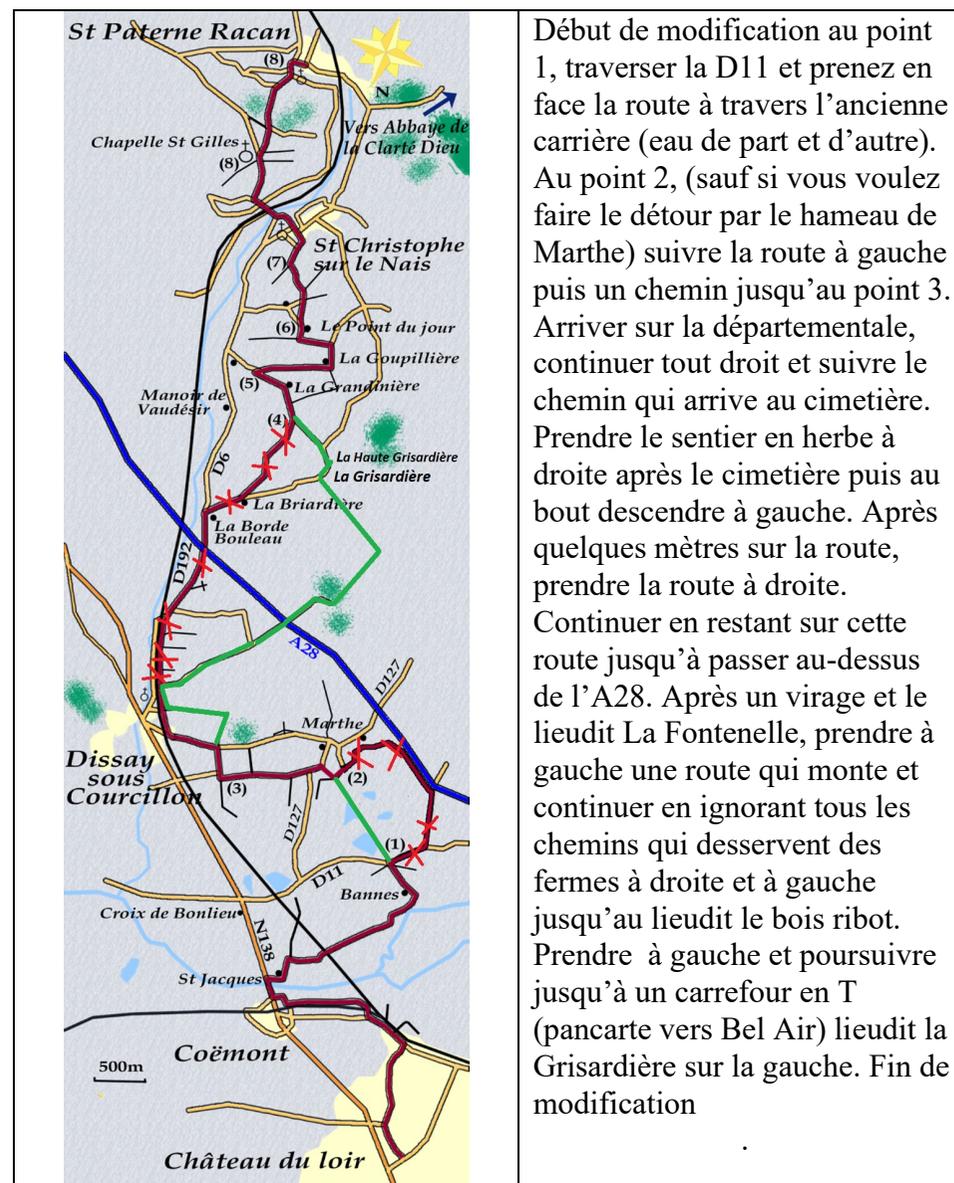
A partir du Rond des Forges, vous êtes sur un GR® que vous suivez en empruntant la ligne forestière de la Croix Ségrier jusqu'à la RD338 (anc. N138).

Traverser très prudemment.

Au point 4, ne pas longer la route mais prendre la petite sente forestière toujours sur le GR® qui tourne une fois à gauche puis à droite pour rejoindre la ligne forestière de la vallée du Muguet.

Fin de la modification

**FICHE 25** Château du Loir – Saint Patern Racan  
(suppression du passage sur la D 192 et du détour lié à l'exploitation d'une carrière maintenant terminée)



Début de modification au point 1, traverser la D11 et prenez en face la route à travers l'ancienne carrière (eau de part et d'autre). Au point 2, (sauf si vous voulez faire le détour par le hameau de Marthe) suivre la route à gauche puis un chemin jusqu'au point 3. Arriver sur la départementale, continuer tout droit et suivre le chemin qui arrive au cimetière. Prendre le sentier en herbe à droite après le cimetière puis au bout descendre à gauche. Après quelques mètres sur la route, prendre la route à droite. Continuer en restant sur cette route jusqu'à passer au-dessus de l'A28. Après un virage et le lieudit La Fontenelle, prendre à gauche une route qui monte et continuer en ignorant tous les chemins qui desservent des fermes à droite et à gauche jusqu'au lieudit le bois ribot. Prendre à gauche et poursuivre jusqu'à un carrefour en T (pancarte vers Bel Air) lieudit la Grisardière sur la gauche. Fin de modification